Alerte sur la forêt et sur la filière bois !

La forêt alimente les captages d'eau potable, contribue au cycle de l'eau, régule les températures et le CO_2 dans l'atmosphère. Elle abrite de nombreuses espèces animales et végétales, protège les sols et nous préserve des aléas climatiques. Les forêts françaises représentent un puits de carbone d'environ 20% des émissions de CO2 du pays, selon l'EFESE (1). Les forêts et la filière bois jouent donc un grand rôle dans la neutralité carbone que la France s'est engagée à atteindre en 2050 (2).

Nous sommes malgré tout, témoins de l'augmentation des coupes rases en Nouvelle-Aquitaine, en France et en Europe : constat partagé par de nombreuses études scientifiques, en accord sur le fait que la gestion forestière actuelle et l'augmentation de notre demande en bois menacent la forêt (3). Le GIP ECOFOR (4), recense environ 100 000 ha/an de « coupes rases et fortes » en France avec de grandes disparités entre régions, la Nouvelle-Aquitaine en tête de palmarès. Une étude basée sur des données satellitaires, publiée en 2020 (5), montre une augmentation des prélèvements en Europe avec une augmentation de la superficie forestière récoltée de 49 % et de la taille moyenne des parcelles récoltée de 34 %, pour la période 2016-2018 par rapport à 2011-2015.

Sur le territoire du PNR de Millevaches, les chiffres fournis par l'IGN (6) pour 2011-2024, sont révélateurs avec un niveau critique de 25 % de perte de la surface forestière totale comprenant 10 000 ha de forêt de feuillus et 24 000 ha de forêt de résineux en moins. Vient se rajouter à cela, la chute de 40 % du stock de carbone des arbres vivants en 10 ans, pour le même territoire. Cette tendance, même si moins marquée ailleurs en France, est constatée sur l'ensemble du territoire, avec une production biologique de bois en baisse de 3,7 millions de m3/an et une augmentation du prélèvement de 9,3 millions de m3/an, entre 2013 et 2023 (6). En Creuse, le flux du bois est désormais négatif : la production biologique ne couvre plus la mortalité et les prélèvements en hausse (6).

En 2040, la capacité de puits carbone des forêts sera négative, si nous ne faisons pas évoluer nos pratiques sylvicoles.

Les coupes rases entraînent aussi un risque d'érosion, de remontée de la nappe et une perte de carbone du sol ; le sol représenterait au niveau mondial un stock de CO2 trois fois plus important que celui de l'atmosphère (7). Elles ont également un impact négatif sur la qualité de l'eau potable. C'est ainsi que des habitants d'un hameau corrézien ne peuvent plus boire l'eau de leur source depuis février 2021, en raison d'une teneur très élevée en aluminium (8).

Les effets délétères du Plan France Relance

Sous couvert d'une adaptation au dérèglement climatique, le Plan France Relance subventionne des replantations : 87% d'entre elles sont des plantations sur terrain nu après coupe rase, le plus souvent en monoculture (9). De plus, les bilans réalisés par le Département de la Santé des Forêts (10), montrent une augmentation du nombre de dépérissement de ces plantations, avec près de 38 % d'échec au niveau national, en 2022. La sécheresse et la plantation sur terrain nu, après coupes rases sont des facteurs aggravants du dépérissement des plants forestiers.

Pour une sylviculture mélangée à couvert continu

Nous craignons donc pour l'avenir économique de nos territoires pour lesquels l'exploitation forestière représente un secteur économique vital. La pratique systématique de coupe rase, sans aucune action d'amélioration des forêts de feuillus et la replantation des coupes rases en monoculture de résineux, n'offrent aucune vision à long terme pour la filière bois.

Une sylviculture douce existe, préservant un couvert continu d'arbres diversifiés en âges et en essences. Elle permet de rentabiliser la forêt à long terme, d'augmenter la valeur du capital du propriétaire tout en préservant l'avenir économique du territoire et notre environnement. Le revenu d'une forêt ne se calcule pas uniquement en volume de bois coupé mais bien en

volume de bois coupé multiplié par la qualité du bois : il est donc possible de couper moins et de gagner plus, en faisant du bois de qualité.

Il y a urgence à faire évoluer les pratiques forestières. Nous avons besoin d'une forêt riche, diversifiée et vivante.

C'est pourquoi, nous, citoyen.nes, collectifs et associations qui œuvrons pour la forêt et la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, demandons à être reçus et entendus par Mme Barbut, Ministre de la Transition Écologique(*) afin de pouvoir avancer ensemble, dans l'intérêt commun, entre autres lors de la validation du Schéma Régional de Gestion Sylvicole de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous demandons :

- La reconnaissance de la forêt, patrimoine commun essentiel à notre santé, en tant que personnalité juridique afin de défendre sa préservation ;

- La protection des forêts à forte valeur biologique et celles qui contribuent à la ressource en eau potable en incitant les collectivités à acquérir ces forêts, en mobilisant des crédits régionaux pour ces acquisitions ;

- L'abaissement du seuil de demande d'autorisation pour les coupes rases à 0,5 ha pour les feuillus et 1ha pour les résineux et l'interdiction dans les zones protégées, Natura 2000, PNR, zones humides et pentes à plus de 30 % :

- L'exploitation par cloisonnement et l'interdiction du dessouchage pour éviter la destruction du sol forestiers ;

- Un seuil pour les coupes rases, calculé sur la base de la surface totale du chantier forestier quelque soit le nombre de parcelles et de propriétaires ;

- La déclaration et l'affichage en mairie au préalable de chaque chantier d'exploitation concernant des coupes rases (volume des différentes essences, lieu de transformation, utilisation des bois) et la transparence des plans simples de gestion ;

- L'interdiction de cumuler la fonction de conseil en gestion forestière et de marchand de bois ;

- Le recrutement et le renforcement des services de l'État capables de faire appliquer les nouvelles règles, avec la communication du nombre de contrôles de coupes rases réalisés en forêt ;

- La modification du Schéma Régional de Gestion Sylvicole afin de promouvoir la sylviculture mélangée à couvert continu et la libre évolution, comme demandé lors de l'enquête publique de révision des SRGS le 28 octobre 2022 (ajouter page 146 un itinéraire sylvicole de libre évolution, informer les propriétaires de la nature autochtone ou exotique des essences page 166, relever les diamètres d'exploitabilité page 40) ;

- Le conditionnement des aides de l'Etat à des garanties sur la diversité en essences plantées et les orientations sylvicoles utilisées, avec la remise en question et l'évolution des aides du plan de relance, leur contrôle par un organisme économiquement indépendant de la filière bois et compétent en sylviculture. Le « Plan de Relance de la Wallonie » (11) nous montre que cela est possible **;**

- Un engagement de l'État et de la Région pour un véritable soutien financier au maintien et au développement d'un tissu d'entreprises artisanales et locales valorisant le bois local exploité de façon vertueuse et créatrices d'emplois (bûcheronnage, débardage et petites scieries).

Le Réseau Forêt Limousine
Regroupement d'associations, collectifs, syndicats, groupements forestiers qui œuvrent pour des forêts vivantes en Limousin

Forêts Vivantes Pyrénées
Collectif d'associations nationales et régionales, environnementales et paysannes, qui s'opposent à l'utilisation du bois en provenance des forêts pour des usages non essentiels dans un contexte d'urgence climatique

SOS Forêt Dordogne

Association, reconnue d'intérêt général, composé de citoyens, propriétaires forestiers, acteurs de la filière bois, et amoureux de la nature soucieux de préserver la forêt périgourdine

(1) EFESE 2019 : Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques

(2) Rapport du Comité des sciences de l'environnement, de l'Académie des sciences et points de vue d'académiciens de l'Académie d'Agriculture de France - juin 2023 : *Les forêts françaises face au changement climatique*).

(3) (Roux et al. 2017, Roux et al. 2020 ; du Bus de Warnaffe & Angerand 2020 ; Valade et al. 2017 ; Grimault et al. 2022)

(4) L'expertise "Coupes rases et renouvellement des peuplements forestiers en contexte de changement climatique» (CRREF)

(5) CECCHERINI G. & al) une étude basée sur des données satellitaires à grande échelle, publiée dans la revue « Nature » en 2020

(6) IGN–Inventaire forestier national français,, https://inventif.ign.fr/croissance/

(7) EFESE, 2019

(8) Voir analyses réalisées par le laboratoire E2Lim à Limoges

(9) Canopée 2022

(10) Bilans annuels de la réussite des plantations forestières, réalisé par le Département de Santé Forestière

(*) Mme Barbut, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

(11) Le projet « Forêt résiliente 2024 » reconduit dans le cadre du « Plan de Relance de la Wallonie »,